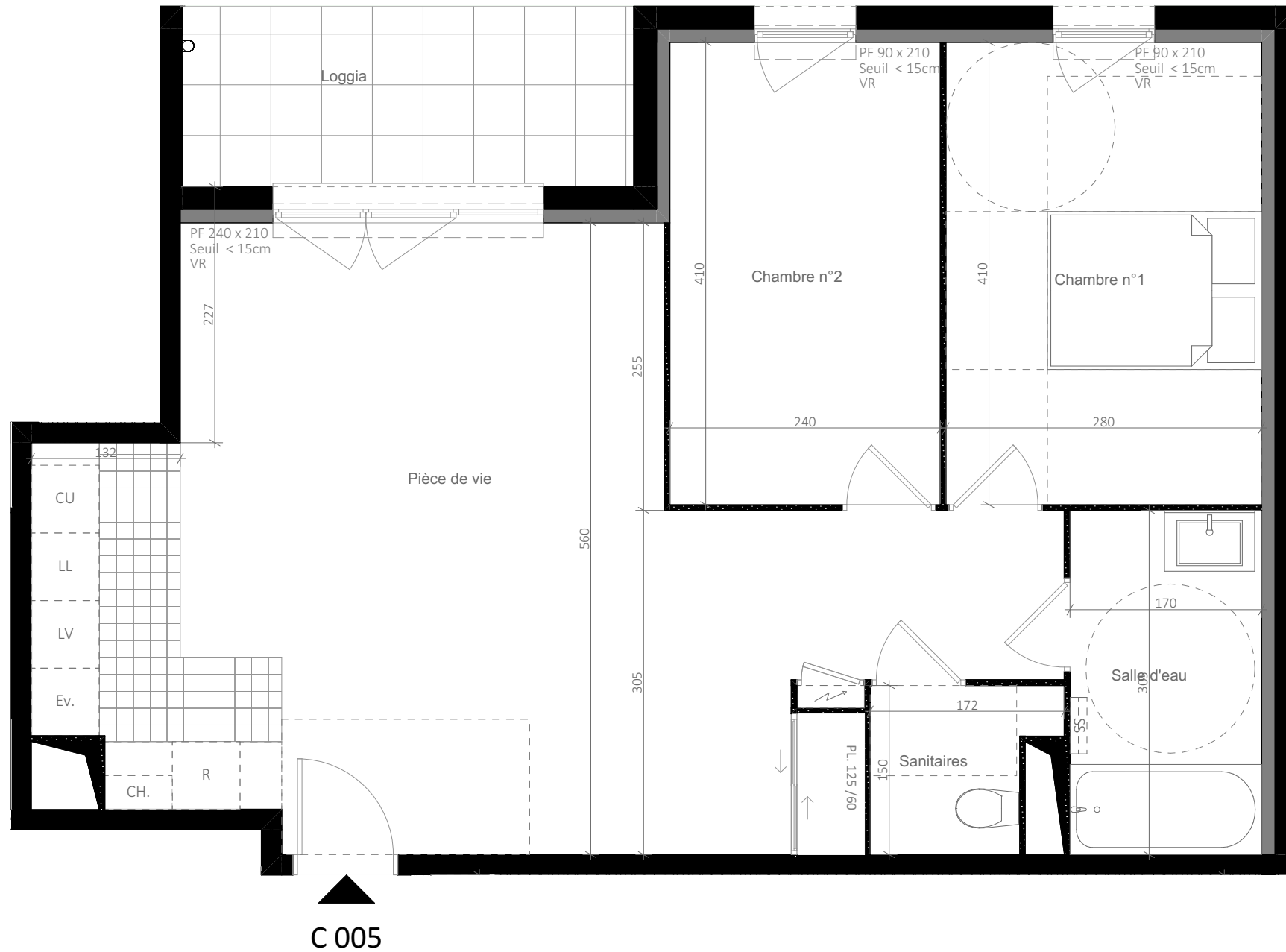




Signature du réservant :
Mention "lu et approuvé"

Signature du réservataire :
Mention "lu et approuvé"

Le présent document exprime le principe d'aménagement et les dispositions générales de l'appartement. Des modifications sont susceptibles d'être apportées à ce plan en fonction des nécessités techniques, administratives ou commerciale de la réalisation, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et réseaux divers. Il est admis une tolérance de 5% dans le calcul de la surface habitable globale du local. Les retombées, faux-plafonds, ainsi que l'emplacement des équipements sont figurés à titre indicatif. Visuel non contractuel

Provins 77 160

Surface habitable		
	Chambre n°1	11,48
	Chambre n°2	9,84
	Pièce de vie	35,78
	Salle d'eau	5,19
	Sanitaires	2,17
		<u>64,46 m²</u>
dont surface de placard		0,87 m²
Surface extérieure		
	Jardin	54,49
	Loggia	6,41
		<u>60,90 m²</u>

La surface habitable des placards est incluse dans celle des pièces attenantes
La hauteur maximum des seuils des portes-fenêtres : balcon <15cm, terrasse <25cm

LL : Lave-linge	PF : Porte-fenêtre	 Carrelage cuisine
LV : Lave-vaisselle	F : Fenêtre	 Gaine technique
R : Réfrigérateur	PL : Placard	CH : Chaudière
VR : Volet roulant	HA : Hauteur d'allège	 Tableau électrique
		 Sèche-serviette



GROUPE
PIERREVAL
 PROMOTEUR AMÉNAGEUR

SCCV Provins Champbenoit
1 rue Pierre et Marie Curie
Centre d'affaires eleusis 5

CS40231
22190 Plerin Cedex 2